



**Espaces de progrès.** Dans ce numéro d'*Impact Entreprises*, nous abordons plusieurs problématiques qui paraissent encore insuffisamment explorées pour faire progresser significativement la RSE : rémunération décente des salariés sur toute la chaîne de valeur ; lutte de la grande distribution contre l'antibiorésistance ; liberté d'expression des salariés sur les grands défis contemporains ; mesures de sécurité sur les barrages de rétention des résidus miniers... Elles constituent des pistes que les acteurs de l'entreprise – internes et externes – devraient saisir pour exprimer leur engagement.

## CONTEXTES

**Rémunérations décentes, monde.** Selon le nouveau [rapport](#) de l'Organisation internationale du travail (OIT), intitulé *World Employment and Social Outlook : Trends 2020 (WESO)*, la situation matérielle ne devrait pas s'améliorer pour des centaines de millions de travailleurs dans le monde. De fait, l'objectif de développement durable [n° 1](#) de l'ONU (éliminer la pauvreté d'ici à 2030) s'éloigne un peu plus. Le *WESO* estime qu'en 2019, **630 millions de travailleurs gagnaient moins de 3,20 dollars par jour** et qu'ils n'étaient donc pas en mesure de maintenir leur famille hors de la pauvreté grâce au travail. Cela représentait près de 20 % de la population active mondiale. La situation devrait encore s'aggraver en 2020-2021. Par ailleurs, en 2019, le chômage mondial représentait 188 millions de personnes et il devrait, lui aussi, progresser en 2020 pour atteindre 190 millions d'individus. Il convient d'ajouter à ce chiffre 165 millions de personnes en situation de sous-emploi (travail précaire...) et 120 millions qui ont renoncé à chercher du travail ou n'ont pas accès à l'emploi, soit un total de 473 millions d'êtres humains exclus ou partiellement exclus du marché du travail.

**Partage de valeur.** Il n'est pas saugrenu de penser que sobriété raisonnée et répartition équitable des richesses peuvent être deux puissants moteurs d'un développement (économique et social) durable. Pour autant, aucune de ces deux attitudes ne semble s'être imposée jusqu'à présent. **Pour ce qui est des inégalités**, deux rapports, le [premier](#) publié le 17 janvier par l'ONG Oxfam et le [second](#), le 21 janvier, par les Nations unies, montrent que les écarts s'accroissent toujours davantage. Les risques d'un point de vue social et économique sont manifestes. Pourtant, en dépit d'une prise de conscience qui – globalement – progresse, sur le terrain, **les initiatives significatives restent rares**. Certes, on remarque ici ou là des déclarations générales ou l'apparition de quelques indicateurs dans les rapports annuels des entreprises, tels que le ratio d'équité (qui mesure l'écart entre les rémunérations des dirigeants et le salaire moyen des salariés), rendu obligatoire pour les sociétés françaises cotées depuis la loi du 22 mai 2019. Mais ces informations ne sont pas encore suivies d'analyses approfondies, et encore moins de mesures concrètes mesurables.

**Mixité, France.** Dans son [bulletin n° 385](#), publié le 23 janvier, le Céreq (Centre d'étude et de recherche sur les qualifications) fait un point sur l'accès des femmes aux postes de responsabilité en entreprise : « *Désormais plus diplômées que les hommes, les jeunes femmes ont rattrapé leur retard dans l'accès aux postes de cadres en début de carrière. Cependant, les fonctions de management restent inégalement réparties entre les sexes. Une inégalité qui s'exerce dans les critères de sélection, le secteur d'activité,*

*le salaire et le degré de responsabilité, soulignant ainsi la persistance de stéréotypes de genre aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie professionnelle ».*

## Toxique, France, chimie

### **La liberté d’entreprendre ne justifie pas d’exporter des produits toxiques interdits en France**

Pour l’Union des industries de la protection des plantes (UIPP), **l’article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime** – qui interdit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 *« la production, le stockage et la circulation de produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives non approuvées pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale ou de l’environnement »* – **était contraire à la liberté d’entreprendre** du fait de la gravité de ses conséquences pour les entreprises productrices ou exportatrices. Mais dans une [décision](#) du 31 janvier 2020, **le Conseil constitutionnel a considéré que ce n’était pas le cas** : *« La protection de l’environnement, patrimoine commun des êtres humains, constitue un objectif de valeur constitutionnelle »* et *« en faisant ainsi obstacle à ce que des entreprises établies en France participent à la vente de tels produits partout dans le monde et donc, indirectement, aux atteintes qui peuvent en résulter pour la santé humaine et l’environnement et quand bien même, en dehors de l’Union européenne, la production et la commercialisation de tels produits seraient susceptibles d’être autorisées, le législateur a porté à la liberté d’entreprendre une atteinte qui est bien en lien avec les objectifs de valeur constitutionnelle de protection de la santé et de l’environnement poursuivis »*.

---

## OUTILS, ANALYSES

---

## Santé, Royaume-Uni, grande distribution

### **La grande distribution doit s’investir davantage pour combattre l’antibiorésistance**

Dans un communiqué, le 17 janvier dernier, l’Organisation mondiale de la santé (OMS) a, une nouvelle fois, fait part de son inquiétude au sujet de [l’antibiorésistance](#), qu’elle considère comme une menace majeure pour l’humanité. L’OMS constate que les soixante médicaments actuellement en développement (parmi lesquels cinquante antibiotiques) *« apportent peu d’avantages par rapport aux traitements existants et [que] deux seulement ciblent les bactéries les plus résistantes »*. Aussi l’organisation appelle-t-elle l’industrie pharmaceutique à s’investir davantage, notamment dans l’élaboration de médicaments innovants. Mais combattre l’antibiorésistance, c’est également **réduire la consommation d’antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire**. En ce qui concerne la santé animale, le danger résulte dans l’introduction excessive d’antibiotiques dans la chaîne alimentaire. L’organisation Alliance to Save Our Antibiotics est une coalition représentant plus de 500 structures européennes (ONG ou organisations issues du monde médical et de la santé). Elle vient de publier sa [deuxième étude](#) évaluant les politiques relatives aux antibiotiques des dix principales enseignes de la grande distribution présentes au Royaume-Uni.

Le document relève que depuis 2017, la plupart des entreprises ont réalisé des progrès significatifs pour réduire l’utilisation des antibiotiques dans l’agriculture, mais qu’il reste des marges d’amélioration importantes. Les trois marques accusant le plus grand retard sont le groupe allemand Aldi, la chaîne britannique de produits surgelés Iceland et Asda (filiale du géant américain Walmart). Le recours excessif aux antibiotiques favorise **l’émergence de souches bactériennes résistantes**. En outre, en permettant un élevage encore plus intensif, il contribue **à augmenter la promiscuité entre les animaux, et donc également la propagation des virus** dont certains peuvent évoluer et se transmettre à l’homme. L’étude attire l’attention sur le **recours préventif systématique aux antibiotiques pour**

**des animaux sains** (plusieurs supermarchés ont déclaré qu'ils bannissaient désormais cette pratique) et **l'utilisation de la colistine**, un antibiotique de dernier recours pour lequel certaines souches bactériennes résistantes et potentiellement mortelles ont été isolées chez l'homme. Seuls Waitrose et M&S interdisent l'utilisation de la colistine à leurs fournisseurs.

## Economie circulaire, monde

### Le monde consomme plus de 100 milliards de tonnes de ressources naturelles

Le concept d'**économie circulaire** a investi le monde des affaires. Toutefois, sans nier les efforts engagés par les différents acteurs, au-delà du concept, **les progrès en la matière sont lents et la pression exercée sur les ressources naturelles diminue peu**. Tout d'abord, parce que tous les déchets ne sont pas recyclables en l'état actuel des technologies, à tout le moins à un niveau de qualité acceptable. Ensuite, parce que les contraintes économiques rendent encore souvent ces démarches peu attractives. Cela aboutit parfois à des situations paradoxales, comme l'attente que les gisements de déchets (et par voie de conséquence le volume de ressources vierges consommées) soient suffisamment conséquents pour engager des actions significatives s'intégrant dans un principe d'économie circulaire. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de rappeler que les progrès réalisés sur ce terrain ne se mesurent pas uniquement au volume des déchets collectés ou à la part de matériaux recyclés injectés dans le cycle de production. Il faut également évaluer les quantités de matières vierges consommées. Le groupe de réflexion néerlandais Circle Economy vient de publier une étude ([The Circularity Gap Report 2020](#)) sur ce sujet. Selon ses calculs, **l'économie mondiale ne serait aujourd'hui circulaire qu'à hauteur de 8,6 %** (alors qu'elle l'était à 9,1 % il y a deux ans). Cette tendance négative peut s'expliquer par trois facteurs : un taux d'extraction élevé, la constitution de stocks, un faible niveau de traitement et de recyclage en fin de vie. Bref, la culture de l'économie linéaire est encore profondément ancrée dans les mentalités. Le rapport souligne également qu'en 2017, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la consommation mondiale de ressources naturelles (minerais, métaux, combustibles fossiles, biomasse) a dépassé 100 milliards de tonnes, dont 8,65 milliards seulement étaient des matières recyclées.

---

## ENGAGEMENT

---

### Climat, France, hydrocarbures

#### Les actionnaires de Total appelés à exiger du groupe une politique climatique plus ambitieuse

En tant qu'entreprise emblématique du paysage économique français, la compagnie pétrolière Total est très « sollicitée » par les acteurs de la société civile. Ainsi, le 24 janvier dernier, à l'initiative du [Forum pour l'investissement responsable](#) (FIR), l'association Greenpeace France a présenté devant un parterre de gestionnaires de fonds et d'investisseurs financiers le projet de résolution qu'elle entend déposer à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de Total, le 29 mai 2020. **Ce projet prévoit de demander à l'entreprise** d'indiquer dans son rapport de gestion : la stratégie adoptée pour rendre ses activités compatibles avec les objectifs de l'accord de Paris ; ses objectifs de réduction – en valeur absolue – des émissions, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre (GES) des activités liées à la production, à la transformation et à l'achat de produits énergétiques (*scopes* 1 et 2), mais aussi à l'utilisation par les clients des produits vendus pour usage final (*scope* 3) à court, moyen et long terme ; la stratégie mise en œuvre pour atteindre ces objectifs. L'association poursuit sa concertation avec la communauté financière.

Les initiatives de ce type se multiplient à travers le monde, et pas seulement aux Etats-Unis. Ainsi, en **Australie**, l'association [Australasian Centre for Corporate Responsibility](#) (ACCR) **a-t-elle prévu de**

**déposer des projets de résolution auprès de deux sociétés pétrolières australiennes** (Santos Ltd et Woodside Petroleum Ltd) en vue de leur prochaine assemblée générale. Le premier projet invitera les deux sociétés à suspendre leur adhésion aux associations de l'industrie dont le plaidoyer va à l'encontre des objectifs de l'accord de Paris. Le second leur demandera de fixer des objectifs de réduction des émissions compatibles avec cet accord, d'aligner leurs dépenses d'investissement sur ces objectifs et d'inciter les dirigeants à atteindre ces cibles.

### Climat, Royaume-Uni, médias

#### « The Guardian », premier grand organe de presse à refuser la publicité des entreprises pétro-gazières

L'indépendance de la presse vis-à-vis des acteurs économiques est une donnée fondamentale pour apprécier l'objectivité de l'information diffusée. Le média britannique *The Guardian* a déclaré le 29 janvier qu'il n'accepterait plus de publicité des sociétés pétrolières et gazières, devenant ainsi le premier grand organe de la presse mondiale à s'interdire de recevoir de l'argent des entreprises extrayant des combustibles fossiles. Par cette décision, dont l'effet est immédiat, **The Guardian entend ne plus participer à une influence qui nuit à la cause environnementale**. En effet, les organisations écologistes soutiennent depuis longtemps que les compagnies énergétiques « blanchissent » leurs activités grâce à des campagnes publicitaires coûteuses. Ces compagnies y mettent en avant des investissements – plutôt faibles – dans les énergies renouvelables tout en continuant à tirer la grande majorité de leurs bénéfices de l'extraction de combustibles fossiles. Dans un contexte difficile pour l'industrie des médias, **la publicité représente 40 % des revenus du groupe**. Plusieurs associations écologistes ont salué ce choix courageux. Des lecteurs ont exprimé le souhait que le média refuse aussi la publicité pour tout produit ayant une empreinte carbone importante, comme les voitures ou les vacances, mais, pour les dirigeants de l'organe de presse, cette option n'est pas viable financièrement.

### Climat, Royaume-Uni, finance

#### Un fonds de pension britannique muscle sa politique climatique

S'il est un domaine particulièrement lié aux principes du développement durable, c'est bien celui des retraites. Tout d'abord, parce qu'il intègre implicitement le principe de solidarité entre les générations. Ensuite, parce qu'il est censé « actualiser » les préoccupations à long terme de la communauté. Les fonds de pension sont donc concernés par cette logique. Le 27 janvier, le **Brunel Pension Partnership** (l'un des huit fonds de pension britanniques pour le personnel des collectivités locales) a annoncé la mise en place d'une nouvelle politique touchant la gestion de ses actifs. Pour ce faire, Brunel – qui gère 30 milliards de livres d'actifs environ (35,7 milliards d'euros) – s'est rapproché de 130 gestionnaires d'actifs et a examiné les politiques climatiques de 530 stratégies d'investissement.

La nouvelle politique stipule notamment que de maintenant jusqu'en 2022, Brunel exigera que les rejets de GES relatifs à ses avoirs soient conformes à une trajectoire de réchauffement climatique inférieure à 2 °C. **Les émetteurs qui ne s'y conformeront pas s'exposeront à un vote contre la reconduction des membres du conseil d'administration** ou risqueront d'être retirés des portefeuilles de Brunel à l'issue du bilan qui sera réalisé en 2022. Brunel mettra également ses gestionnaires d'actifs au défi de montrer qu'ils parviennent à réduire l'exposition des portefeuilles au risque climatique et qu'ils manifestent un engagement efficace à l'égard des entreprises. **Les gestionnaires qui ne le feront pas pourront se voir retirer leur mandat**. Brunel a identifié plusieurs freins à une bonne prise en compte du défi climatique : l'accent mis sur la performance à court terme plutôt que sur le long terme ; une réticence des gestionnaires

d'actifs à investir dans une économie à faible émission de carbone ; des modèles d'investissement basés sur l'analyse rétrospective du risque, imparfaits pour la prise en compte du risque climatique futur.

## Développement, France, hydrocarbures

### Le groupe Total est (et sera) de plus en plus souvent assigné devant les tribunaux

Le 12 décembre 2019 se tenait au tribunal de grande instance de Nanterre le premier procès en lien avec la loi française du 27 mars 2017 sur le devoir de vigilance ([IE n° 313](#)). Les associations demanderesse (dont les Amis de la Terre France et Survie) reprochaient au groupe pétrolier Total l'insuffisance de son plan de vigilance, tant au niveau de la publication que de la mise en œuvre, au sujet d'un projet pétrolier en Ouganda ayant entraîné des déplacements de population. Le jugement a été rendu le 30 janvier dernier. Le tribunal judiciaire (nouvelle appellation depuis le 1<sup>er</sup> janvier) s'est rangé aux arguments de Total. Pour lui, « *le plan de vigilance et son compte-rendu font partie intégrante de la gestion de la société* ». **L'affaire relève donc de la compétence du tribunal de commerce de Nanterre.** Les associations contestent cette décision car, à leurs yeux, le tribunal de commerce est chargé de régler les litiges entre commerçants et non les affaires qui traitent de « *graves atteintes aux droits humains et à l'environnement* ». Elles envisagent de faire appel.

Deux jours avant cette décision, le 28 janvier, quatorze collectivités et cinq associations ont également assigné Total devant le tribunal judiciaire de Nanterre, également sur la base du devoir de vigilance. Cette fois, **les organisations ont opté pour une assignation au fond** et elles demandent au tribunal de condamner Total SA à publier, dans un délai de six mois à compter de la décision à intervenir, un nouveau plan de vigilance comportant des mesures listées dans leur [dossier de presse](#). Cette action fait suite à une mise en demeure formulée le 19 juin 2019 et rejetée par la compagnie ([IE n° 304](#)). Les demandes vont au-delà d'une simple mise à jour du plan de vigilance du groupe pétrolier. En effet, elles soulignent qu'en l'état, la stratégie adoptée ne permet pas de répondre aux objectifs de l'accord de Paris et **elles requièrent une révision de cette stratégie**. L'une des questions reste de savoir si le tribunal acceptera, cette fois, de s'immiscer dans la gestion de l'entreprise.

**Engagement salarial.** Au printemps 2019, plus de 8 700 employés d'Amazon ont signé une lettre ouverte adressée au PDG du groupe, Jeff Bezos, l'invitant à prendre des mesures plus audacieuses contre le changement climatique. Puis, de nombreux employés se sont engagés dans les « grèves climatiques » de septembre 2019. A la suite de ces initiatives, les prises de position publiques se sont multipliées et certains employés ont été menacés de licenciement. C'est sans doute en réaction à ces menaces que 363 salariés, rassemblés dans un collectif baptisé [Amazon Employees for Climate Justice \(AECJ\)](#), se sont exprimés nominativement sur la politique climatique du groupe (en particulier sur les contrats conclus avec l'industrie pétrolière), mais aussi sur d'autres sujets comme les conditions de travail dans les entrepôts de la société ou la fourniture de services à des entreprises qui, comme Palantir, participent à la politique anti-migratoire du gouvernement américain.

**Gouvernance.** Legal & General Investment Management (LGIM), l'une des plus importantes sociétés de gestion européennes, a annoncé le 3 février qu'elle voterait cette année contre le renouvellement des mandats d'administrateur des dirigeants d'entreprise cumulant les rôles de président du conseil et de directeur général (une pratique assez courante en France, en Espagne et aux Etats-Unis). LGIM votera également contre les entreprises composant l'indice Topix 100 (un des indices boursiers japonais) qui ne comprennent pas au

moins une femme dans leur conseil d'administration et contre celles des indices S&P 500 (Etats-Unis) et S&P/TSX (Canada) pour lesquelles le taux de féminisation des conseils est inférieur à 25 %.

---

## ENTREPRISES

---

### Sûreté, Brésil, mines

#### Tragédie de Brumadinho : Vale ne remplit pas ses obligations

Le 25 janvier 2019, à Brumadinho dans l'Etat du Minas Gerais au Brésil, les parois du bassin de rétention de résidus de la mine de Córrego do Feijão exploitée par la compagnie brésilienne Vale (le principal producteur mondial de minerai de fer) a cédé **provoquant la mort de 272 personnes** ([voir IE](#)). Les corps de 11 victimes n'ont toujours pas été retrouvés. La catastrophe a également occasionné des dégâts considérables sur l'environnement et pour les communautés locales. Le 21 janvier, le ministère public brésilien a inculqué pour homicide volontaire l'ancien directeur général de Vale (Fabio Schvartsman), dix fonctionnaires et cinq agents de Tüv Süd, l'organisme de contrôle allemand chargé de l'inspection du barrage. Le MAB (Movimenti de Atingidos por Barragens), une organisation qui réunit notamment des personnes affectées par la tragédie, salue cette avancée, mais il estime que **le géant brésilien n'a pas rempli ses obligations**. Il accuse Vale de ne pas avoir respecté les normes de maintenance des bassins de retenue imposées par l'ICMM (International Council on Mining & Metals) et de faire obstruction à l'enquête sur les causes de la catastrophe. Il lui reproche en outre de n'indemniser que partiellement les populations victimes du désastre écologique. Par ailleurs, les organisations syndicales accusent le groupe de n'avoir toujours pas indemnisé les 83 travailleurs qui ont survécu et de refuser de discuter avec le syndicat représentant les travailleurs externalisés.

**Dialogue social.** La société Michelin a signé le 27 janvier 2020 un accord avec la fédération syndicale internationale IndustriALL Global Union instituant un **comité mondial** pour le groupe. Les comités mondiaux constituent des espaces de dialogue social importants qui élargissent la représentation du personnel dans un contexte de mondialisation grandissante. Avec cet accord, Michelin reconnaît l'importance des conventions fondamentales de l'OIT, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

---

---

## Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
NOM/PRENOM	
FONCTION	
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	

Adressez vos commandes  
d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois  
Frères - 75018 Paris